



**FRANSABANK**  
*EL DJAZAÏR SPA*

# Revue presse

Du 01 au 30 Septembre 2017

# APS – 04/09/2017

## Un projet de loi amendant la loi sur la monnaie et le crédit pour ouvrir la voie au financement

Le Premier ministre Ahmed Ouyahia a annoncé lundi à Alger l'élaboration d'un projet de loi amendant la loi actuelle sur la monnaie et le crédit et qui ouvre la voie au financement non conventionnel de l'économie nationale.

Dans une déclaration à l'APS en marge de l'ouverture de la session ordinaire du Conseil de la nation, M. Ouyahia a indiqué que ce projet de loi sera présenté au conseil des ministres, précisant que cette loi permettra d'ouvrir la voie au financement non conventionnel de l'économie nationale.

Le président du Conseil de la nation Abdelkader Bensalah a évoqué dans une allocution d'ouverture de la session ordinaire du conseil, l'éventualité de soumettre un projet de loi complétant l'ordonnance 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit, ajoutant que "ce projet pourrait être inscrit à l'ordre du jour en début de session en tant que question présentant un caractère d'urgence".

Répondant à une question sur les licences d'importation, le Premier ministre a précisé que "ces licences sont toujours en vigueur" et que le gouvernement a apporté les éclaircissements nécessaires concernant ce point.

S'agissant des projets de montage de véhicules en Algérie, M. Ouyahia a affirmé que ces derniers "se poursuivent".

"Si l'Algérie avait préservé son industrie dans ce domaine depuis l'indépendance, nous serions aujourd'hui entrain de produire des véhicules de fabrication algérienne", a souligné le Premier ministre.

"Le Japon et la Corée du Sud, qui sont les leaders mondiaux de l'industrie automobile, avaient débuté avec le boulon et le tournevis", a-t-il fait remarqué avant de poursuivre "pourquoi sommes-nous aujourd'hui pressés en Algérie d'atteindre ce niveau?."

# APS – 04/09/2017

## Crise financière: le projet de loi de finances 2018 sera porteur d'alternatives qualitatives

Le projet de loi de finances pour 2018 sera porteur d'alternatives qualitatives et de procédures effectives qui permettront au pays de bâtir une économie moins vulnérable aux chocs externes, a avancé lundi le Président de l'Assemblée Populaire Nationale (APN), Saïd Bouhedja.

La loi de finances pour 2018 connaîtra certainement un riche débat et une interactivité particulière, eu égard à la nature de la situation financière difficile que vit actuellement notre pays, a-t-il indiqué à l'ouverture de la session parlementaire ordinaire.

Ce projet de loi sera certainement porteur d'alternatives qualitatives et de procédures effectives qui permettront à notre pays d'édifier une économie nationale plus solide et moins vulnérable, a-t-il prédit.

Le Premier ministre Ahmed Ouyahia a, de son côté, informé la presse, en marge de l'ouverture de la session, que [le Conseil des ministres](#) allait se réunir mercredi sous la présidence du Président de la République Abdelaziz Bouteflika, pour étudier et approuver, entre autres dossiers, le plan d'action du Gouvernement.

Les députés de l'Assemblée auront également à débattre, lors de cette session parlementaire, de la loi sur le règlement budgétaire pour 2015, et ce, dans le cadre de l'exercice de leur contrôle ultérieur sur les dépenses du budget de l'État, a indiqué M. Bouhedja.

L'Assemblée aura aussi à examiner un certain nombre de projets de loi, dont celui relatif aux règles générales de la prévention des risques d'incendie et de panique, le projet de loi portant code de justice militaire, le projet de loi fixant les règles générales relatives à la poste et aux communications électroniques, le projet de loi organique relative aux compétences du Conseil d'Etat, à son organisation et à son fonctionnement.

Outre le projet de loi relatif à l'organisation pénitentiaire et la réforme sociale des détenus, ceux relatifs à la protection du consommateur et à la répression des fraudes, aux activités publicitaires, les députés examineront les projets relatifs à la formation professionnelle et les mines.

# El Watan – 11/09/2017

**Plus de 100.000 transactions effectuées depuis le lancement du e-paiement en octobre 2016**

**Plus de 100.000 transactions ont été effectuées depuis le lancement officiel du paiement électronique en Algérie en octobre dernier, a indiqué lundi le président du Groupement des intérêts économiques de monétique GIE monétique, Boualem Djebbar.**

Depuis le lancement du e-paiement en octobre 2016, "nous avons enregistré plus de 100.000 transactions faites par voie électronique, soit une moyenne de 10.000 transactions par mois", a déclaré M. Djebbar à la presse en marge du deuxième colloque algéro-français sur la monétique et les systèmes de paiement électroniques. Le développement du paiement électronique s'est également traduit par le nombre de cartes interbancaires (CIB) distribuées et dont la majorité des détenteurs ont obtenu le mot de passe pour pouvoir effectuer des opérations de paiement via internet, selon le même responsable.

A cela s'ajoute l'installation de terminaux de paiement électronique (TPE) dont le nombre dépasse actuellement les 12.000, a-t-il précisé en avançant que ce chiffre devrait augmenter dans les prochains mois au niveau des commerçants. Il a également relevé que la Poste, qui est, selon lui, un autre acteur "majeur" de la monétique, était en train de convertir 5 millions de cartes en cartes CIB: "ce qui donnera une poussée importante au développement de e-paiement en Algérie". A ce propos, il a considéré que cette avancée avait été réalisée grâce aux efforts consentis par les acteurs de la monétique dont les banques lesquelles ont offert les services les plus innovants dans le domaine du paiement électronique.

Par ailleurs, intervenant lors de ce colloque, le président du GIE monétique a rappelé aux participants que le développement de la monétique en Algérie datait de plusieurs années, mais a connu des retards. Néanmoins, a-t-il poursuivi, l'utilisation de cartes pour le paiement de proximité a connu une "poussée importante" grâce la conjugaison des efforts des instances concernées. Pour rattraper ce retard et être au diapason de ce qui se fait à travers le monde, la communauté bancaire algérienne a mis en place une stratégie de développement du paiement électronique en tirant profit des dernières technologies et avancées enregistrées au niveau international dans le domaine de la monétique, a renchéri M. Djebbar.

En attendant la promulgation de la loi sur le e-commerce, actuellement au niveau du gouvernement, le service du paiement électronique se limite actuellement au paiement des factures d'électricité, de gaz et de l'eau ainsi que de certains services d'assurances notamment l'assurance voyage.

"La communauté bancaire nous a autorisé à lancer ce service en attendant d'aller vers le e-commerce dont la loi est en cours d'élaboration au gouvernement. Mais à priori, la prédisposition au développement du e-commerce est déjà là", affirme le même responsable. Ce dernier a indiqué, par ailleurs, que le développement du paiement par téléphone mobile (m-paiement) faisait partie aussi de la stratégie de la communauté bancaire.

"Le chantier est déjà lancé. Des discussions sont en cours avec les autorités monétaires pour mettre les jalons minimaux qui permettraient de développer le m-paiement", a-t-il dit. "M-paiement est un moyen de paiement électronique tout comme le paiement par internet et le paiement de proximité. Au niveau du GIE monétique, nous avons commencé à travailler sur la mise en place de ce service, c'est-à-dire étudier quels sont les préalables, les moyens de sécurité et quelles sont les prédispositions à mettre en place au niveau des banques", a ajouté M. Djebbar.

Intervenant à l'ouverture de ce colloque, l'ambassadeur de France à Alger, Xavier Driencourt, a assuré que les entreprises et les banques françaises étaient disposées à accompagner les institutions algériennes pour le développement du paiement électronique. "La France met à la disposition de l'Algérie ses entreprises, sa technologie et son expérience, pour accompagner le développement des systèmes bancaires et réussir cette aventure du paiement électronique et du e-commerce", a-t-il dit.

Selon lui, en France, 50% des paiements s'effectuent par carte bancaire, alors que le e-commerce a généré en 2016 un chiffre d'affaire de 72 milliards d'euros, soit le deuxième marché européen et 5ème au niveau mondial. Organisé par la mission économique business France en collaboration avec le GIE monétique, le colloque regroupe plusieurs entreprises des deux pays, l'objectif étant d'échanger les expériences et le savoir-faire dans ce domaine.

# El Watan – 24/09/2017 - 1/2

## Présentation du projet de loi sur la monnaie mardi prochain devant la Commission des finances de l'APN

[Le projet de loi portant amendement de l'ordonnance relative à la monnaie et au crédit](#) en vigueur sera présenté mardi prochain par le ministre des Finances devant la Commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN), a appris l'APS auprès de cette institution parlementaire.

***la Banque Algérie procède, dès l'entrée en vigueur de la présente disposition, à titre exceptionnel et durant une période de cinq années, à l'achat directement auprès du Trésor, de titres émis par celui-ci, à l'effet de participer, notamment à la couverture des besoins de financement du Trésor, au financement de la dette publique interne et au financement du Fonds National d'Investissement (FNI).***

En outre, l'article 45 bis note que "ce dispositif est mis en oeuvre pour accompagner la réalisation d'un programme de réformes structurelles économiques et budgétaires devant aboutir, au plus tard, à l'issue de la période susvisée, notamment, au rétablissement des équilibres de la trésorerie de l'Etat et de l'équilibre de la balance des paiements. Un mécanisme de suivi de la mise en oeuvre de cette disposition, par le Trésor et la Banque Algérie, est défini par voie réglementaire".

Dans l'exposé des motifs, les concepteurs de ce projet de loi expliquent tout d'abord que l'Algérie fait face, depuis près de quatre années, à un "choc externe sévère" découlant de la chute des prix sur le marché pétrolier mondial. Cette situation a eu pour conséquence "une baisse importante de plus de 50% des recettes tirées des exportations d'hydrocarbures".

Cette baisse a impacté négativement, d'une part, la balance des paiements qui a enregistré dès 2014 un déficit qui s'est aggravé en 2015 et 2016 et, d'autre part, le budget de l'Etat dans un contexte marqué par la poursuite de l'effort de développement.

***"C'est ainsi que l'épargne publique a été complètement consommée, ce qui a conduit le Trésor à mobiliser des ressources additionnelles",*** note le texte portant l'exposé des motifs dont l'APS a obtenu une copie.

"Un emprunt obligataire national a été levé. En outre, le Trésor a bénéficié de dividendes substantiels prélevés sur les résultats de la Banque d'Algérie. En dépit de tous ces apports, le besoin de financement du Trésor pour l'année 2017 demeure supérieur à 500 milliards DA".

Le maintien des prix sur les marchés pétroliers, à leur niveau actuel,

***"accentuera les tensions sur la trésorerie de l'Etat, à court et à moyen termes". Cette perspective "fait donc peser un risque majeur sur la capacité de l'Etat à poursuivre ses efforts de développement économique et social.***

***D'autant que le marché monétaire et financier interne voit ses capacités se contracter, limitant ainsi les capacités de financement des investissements économiques",***

prévient l'exposé des motifs.

Rappelant que les pouvoirs publics "ont judicieusement prohibé le recours à l'emprunt extérieur" pour compenser la crise financière que traverse le pays, le même texte note que le Gouvernement a donc décidé de recourir à un instrument de financement mis en oeuvre ces dernières années à travers le monde connu sous la dénomination de

# APS- 24/09/2017 - 2/2 Suite

**Présentation du projet de loi sur la monnaie mardi prochain devant la Commission des finances de l'APN**

***"financement non conventionnel" ou "d'assouplissement quantitatif".***

**L'utilisation du financement non conventionnel rigoureusement encadrée et soumise à un suivi continu**

Cet instrument, apparu pour la première fois au Japon dans les années 1990, a été utilisé aux Etats-Unis puis en Europe, à la suite de la crise financière mondiale apparue en 2007.

En vue d'introduire ce nouvel instrument, le Gouvernement a élaboré ce projet de loi portant amendement de la loi sur la monnaie et le crédit:

***"Il s'agit d'un amendement à caractère transitoire dont l'application est limitée dans le temps", précise l'exposé des motifs qui ajoute que l'objectif de cet amendement est d'"autoriser la Banque d'Algérie, à titre exceptionnel et durant une période de cinq années, à procéder à l'achat direct de titres émis par le Trésor.***

Ceci en vue "de couvrir les besoins de financement du Trésor, de financer le remboursement de la dette publique interne, et ce, en particulier, les titres de l'emprunt national pour la croissance levé en 2016, les titre du Trésor émis en contrepartie du rachat de la dette bancaire de Sonelgaz et les titres du Trésor émis au profit de la Sonatrach en compensation du différentiel sur les prix des carburants importés et de l'eau dessalée".

Il s'agit aussi, dans le cas échéant, de "permettre au **Trésor** de doter en ressources le Fonds National d'Investissement (FNI), au titre des prises de participation de l'Etat dans des investissements ou de financements à long terme de programmes publics d'investissements".

Cet instrument non conventionnel dont l'objet est de permettre la mobilisation par le Trésor de financement exceptionnels revêt un caractère transitoire, limité dans le temps à cinq années. Toutefois, avise l'exposé des motifs, son utilisation "doit être rigoureusement encadrée et soumise à un suivi continu".

Il est également mentionné que le recours à cet instrument est destiné à

***"accompagner un programme de réformes structurelles économiques et budgétaires qui, grâce à une rationalisation de la dépense publique et à une optimisation des recettes fiscales, doit aboutir, au plus tard à l'issue de la période considérée, au rétablissement des équilibres macroéconomiques et financiers (les équilibres de la Trésorerie de l'Etat et l'équilibre de la balance des paiements). Le contrôle de la mise en oeuvre de cette disposition, à travers le suivi de critères de performance, avance-t-il, "est assuré par un mécanisme qui sera institué par voie réglementaire".***

# APS- 25/09/2017

## **Le recours au financement non conventionnel "un impératif" et non "une option"**

Le Premier ministre, Ahmed Ouyahia a affirmé, lundi, que le recours au financement par emprunt contracté par le Trésor auprès de la Banque centrale était "un impératif" et non "une option" pour relancer l'économie nationale et maintenir le rythme de développement du pays.

***"Le recours au financement par emprunt contracté par le Trésor auprès de la Banque centrale est un impératif et non une option", a déclaré M. Ouyahia lors de la présentation du [Plan d'action](#) du gouvernement devant les membres du Conseil de la Nation, précisant que "le non recours à ce mode de financement empêchera le versement des salaires des fonctionnaires et des indemnités des députés".***

***Il a soutenu que "si ce financement n'est pas appliqué en novembre, cela conduira à un arrêt total de l'économie", ajoutant que "même les représentants du peuple ne percevront pas leurs indemnités et pas seulement les fonctionnaires".***

Le Premier ministre a indiqué, dans ce sens, que l'adoption de la loi sur la monnaie et le crédit qui sera [présentée mardi](#) devant la commission des Finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN) permettra à la Banque centrale de procéder à l'achat direct auprès du trésor des titres émis par ce dernier pour relancer le rythme de développement économique. Après l'adoption du Plan d'action, le gouvernement veillera à poursuivre les différents projets de développement économique et à relancer ceux qui ont été gelés pour manque de financement, a-t-il indiqué.

Le Premier ministre a mis en avant la détermination des Hautes autorités du pays à poursuivre l'arsenal de réformes économiques mises en place sous la supervision du président de la République, Abdelaziz Bouteflika et à assurer le traitement financier des problèmes de développement économique, à travers la réforme de l'instance financière du pays et la régulation de l'économie et du commerce.

***"Les forces économiques et sociales convergent vers la même direction pour apporter sérénité et quiétude aux citoyens"***

a-t-il dit.

***"Aujourd'hui comme par le passé, l'Algérie a besoin d'être indépendante dans sa prise de décision et d'unité de ses rangs pour faire face aux défis de l'heure et aux retombés de la chute vertigineuse des cours de pétrole qui a fait perdre au pays plus de la moitié de ses recettes financiers et fiscales".***